

PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAL

**BILAN
DE LA
CONCERTATION
PRÉALABLE**

DÉCLARATION DE PROJET N°1 VALANT MISE EN
COMPATIBILITÉ DU PLU



Maîtrise d'ouvrage
**COMMUNE DE
SAINT-THOMAS**



Maîtrise d'oeuvre

Karthéo
urbanisme

Karthéo
environnement
paysages

Karthéo
instruction

PLU approuvé le
23/08/2007

Cachets et visas

SOMMAIRE

1. CADRE RÉGLEMENTAIRE GÉNÉRAL DE LA CONCERTATION 3

2. ACTIONS RÉALISÉES DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION..... 4

3. SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS 11

4. BILAN DE LA CONCERTATION 12

1. CADRE RÉGLEMENTAIRE GÉNÉRAL DE LA CONCERTATION

L'article L. 103-2 du code de l'urbanisme précise :

« Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

1° Les procédures suivantes :

[...]

c) La mise en compatibilité du schéma de cohérence territoriale et du plan local d'urbanisme soumise à évaluation environnementale ;

[...]. »

L'article L. 103-3 du code de l'urbanisme précise :

« Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par :

[...]

3° L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public dans les autres cas.

[...]. »

L'article L.103-4 du Code de l'urbanisme précise :

« Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente. »

L'article L. 103-6 du code de l'urbanisme précise :

« À l'issue de la concertation, l'autorité mentionnée à l'article L. 103-3 en arrête le bilan.

Lorsque le projet fait l'objet d'une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement, le bilan de la concertation est joint au dossier de l'enquête. »

Dans le cadre de la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Thomas, la concertation a été organisée conformément aux modalités définies par la délibération du conseil municipal en date du 07 février 2025.

Le conseil municipal a instauré une période de concertation préalable afin de permettre aux habitants, associations locales, et autres personnes concernées par le projet de prendre connaissance des modifications projetées et de formuler des observations et propositions, selon les modalités suivantes :

- Mise à disposition du public des documents d'études en mairie.
- Mise à disposition du public d'un cahier de recueil des observations en mairie.
- Insertion sur le site internet de la commune d'un article indiquant le projet d'évolution de PLU.

La concertation s'est déroulée pendant 24 jours, du 07 avril 2025 au 30 avril 2025.

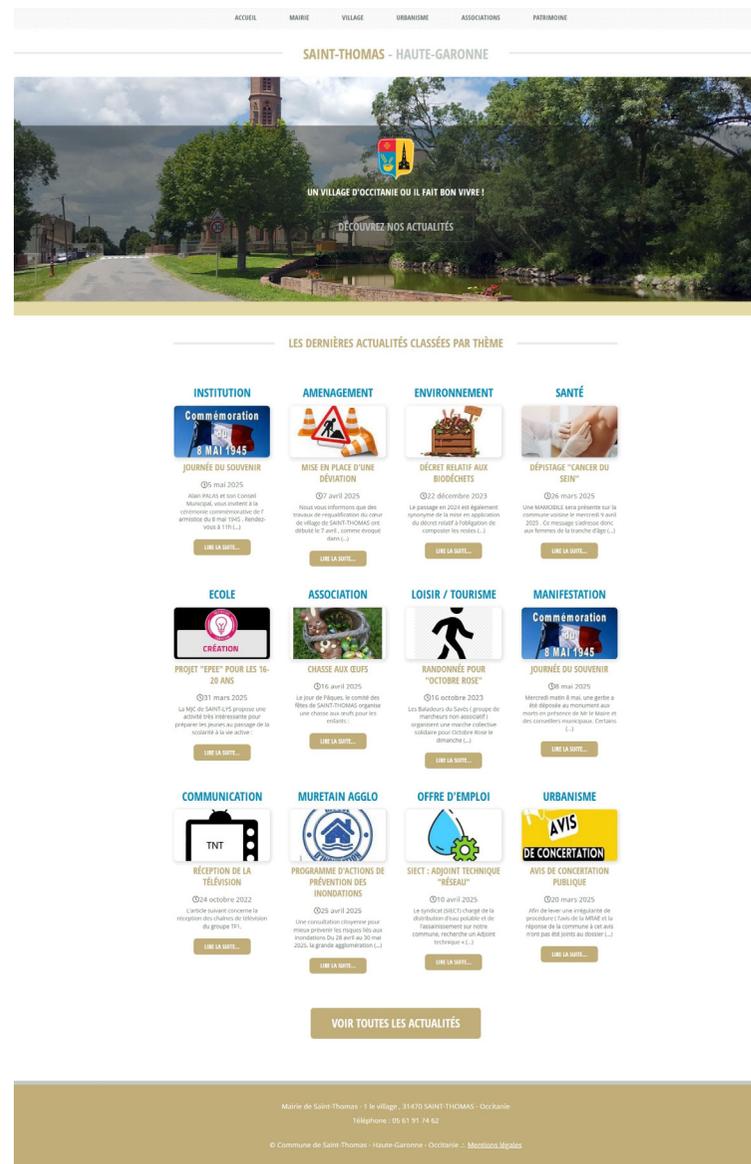
À l'issue de cette concertation, Monsieur le Maire en arrête le bilan au conseil municipal.

2. ACTIONS RÉALISÉES DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION

LES MOYENS D'INFORMATION

>> *Un espace dédié sur le site internet de la commune*

Une page dédiée a été créée sur le site Internet de la commune de Saint-Thomas. Cette page apportait des informations sur la démarche de concertation engagée.



2. ACTIONS RÉALISÉES DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION

LES MOYENS D'INFORMATION

>> *Un espace dédié sur le site internet de la commune*

Une page dédiée a été créée sur le site Internet de la commune de Saint-Thomas.

Cette page apportait des informations sur la démarche de concertation engagée.

The screenshot displays the website for Saint-Thomas, Haute-Garonne. The navigation menu includes ACCUEIL, MAIRIE, VILLAGE, URBANISME, ASSOCIATIONS, and PATRIMOINE. The main header reads "SAINT-THOMAS - HAUTE-GARONNE".

The featured article is titled "AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE" dated 20 mars 2025. It includes a thumbnail image with a megaphone and the text "AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE". The text of the notice explains that due to irregularities in the procedure for the MRAE and the response to a public inquiry, the commune has decided to restart the studies. A new dossier has been submitted to the PPA (Personnes Publiques Associées) on 19 février 2025.

A large image of the notice is shown below, with the following text:

AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE
 LA COMMUNE DE SAINT-THOMAS ORGANISE LA CONCERTATION PRÉALABLE SUIVANTE :

Objet : Procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLE, afin de permettre la création d'un habitat inclusif, entre le lieu-dit Berlinguettes et le lieu-dit Barrat.

Durée : Du 07/04/2025 au 30/04/2025

Modalités :

- Mise à disposition d'un dossier de présentation du projet :
 - à la Mairie, 1 Le Village, 31470 SAINT-THOMAS
 - sur le site internet de la commune : <https://www.saint-thomas-31470.fr>
- Mise à disposition du registre papier à la Mairie, 1 Le Village, 31470 SAINT-THOMAS
- Installation sur la parcelle du projet, située entre le lieu-dit Berlinguettes et le lieu-dit Barrat, d'un panneau d'affichage.

On the right side of the page, there is a "A VOIR AUSSI.." section with several other articles listed with their dates: "JOURNÉE DU SOUVENIR" (8 mai 2025), "JOURNÉE DU SOUVENIR" (5 mai 2025), "FERMETURE MAIRIE" (30 avril 2025), "PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS" (25 avril 2025), "CHASSE AUX ŒUFS" (16 avril 2025), "FESTIVAL "VERT DEMAIN" (14 avril 2025), "SIECT : ADJOINT TECHNIQUE "RÉSEAU" (10 avril 2025), "MISE EN PLACE D'UNE DÉVIATION" (7 avril 2025), "RÉSEAU EAU POTABLE" (7 avril 2025), and "PROJET "EPEE" POUR LES 16-20 ANS (31 mars 2025). At the bottom right, there is a pagination control: "0 | 10 | 20 | 30 | 40 | 50 | 60 | 70 | 80 | ... | 230".

The footer contains the following information: "Mairie de Saint-Thomas - 1 le village, 31470 SAINT-THOMAS - Occitanie", "Téléphone : 05 61 91 74 62", and "© Commune de Saint-Thomas - Haute-Garonne - Occitanie - Mentions légales".

2. ACTIONS RÉALISÉES DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION

LES MOYENS D'INFORMATION

>> *Une publication sur le site internet de la commune*

La commune de Saint-Thomas a publié l'avis de concertation sur son site Internet en date du 20 mars 2025.

AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE

LA COMMUNE DE SAINT-THOMAS ORGANISE
LA CONCERTATION PRÉALABLE SUIVANTE :

Objet :

Procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU, afin de permettre la création d'un habitat inclusif, entre le lieu-dit Berlingueres et le lieu-dit Barrat.

Durée :

Du 07/04/2025 au 30/04/2025

Modalités :

- Mise à disposition d'un dossier de présentation du projet :
 - à la Mairie, 1 Le Village, 31470 SAINT-THOMAS
 - sur le site internet de la commune : <https://www.saint-thomas-31.fr>
- Mise à disposition du registre papier à la Mairie, 1 Le Village, 31470 SAINT-THOMAS
- Installation sur la parcelle du projet, située entre le lieu-dit Berlinguères et le lieu-dit Barrat, d'un panneau d'affichage.

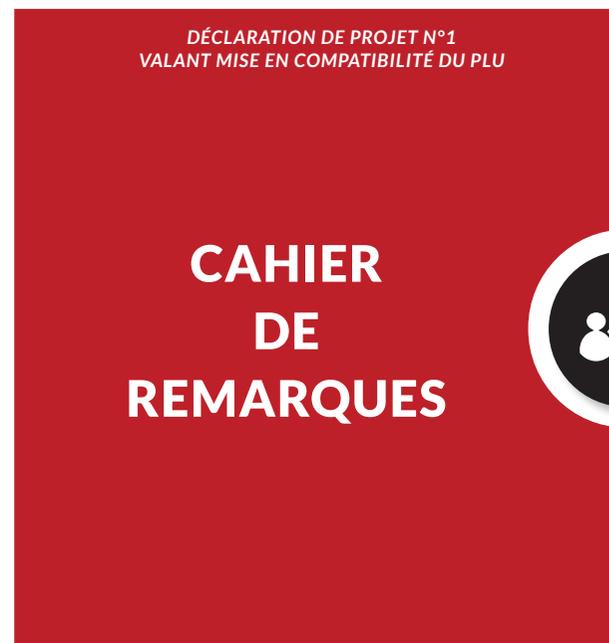
2. ACTIONS RÉALISÉES DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION

LES ACTIONS DE CONCERTATION

>> *Un cahier de remarques*

Un cahier de remarques a été mis à disposition du public en mairie durant toute la période de concertation préalable.

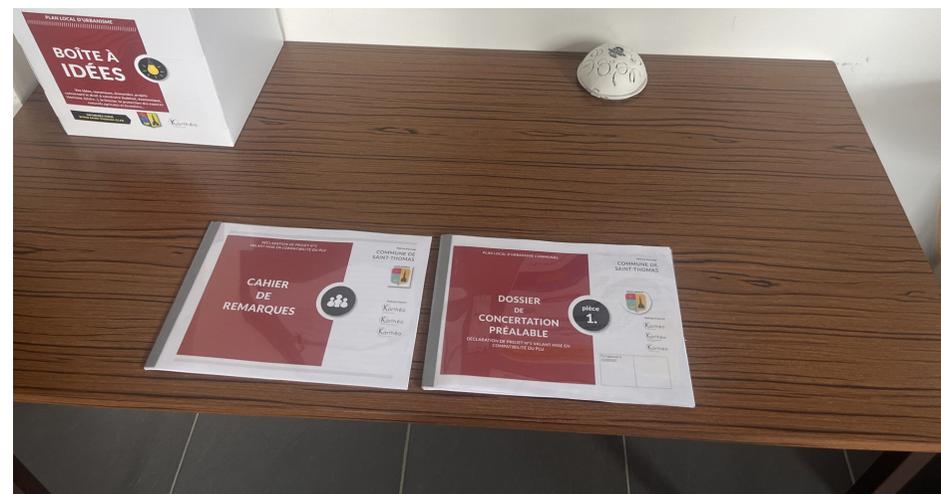
Ce cahier a permis d'assurer un suivi continu du processus de concertation avec les citoyens et usagers du territoire, lesquels étaient invités à faire part de leurs observations, interrogations et avis.



Maîtrise d'ouvrage
COMMUNE DE
SAINT-THOMAS



Maîtrise d'œuvre



2. ACTIONS RÉALISÉES DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION

LES ACTIONS DE CONCERTATION

>> *Un dossier à consulter en mairie*

Le dossier de concertation préalable a été mis à disposition du public pour consultation en mairie aux jours et horaires habituels d'ouverture.

PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAL

**DOSSIER
DE
CONCERTATION
PRÉALABLE**

**pièce
1.**

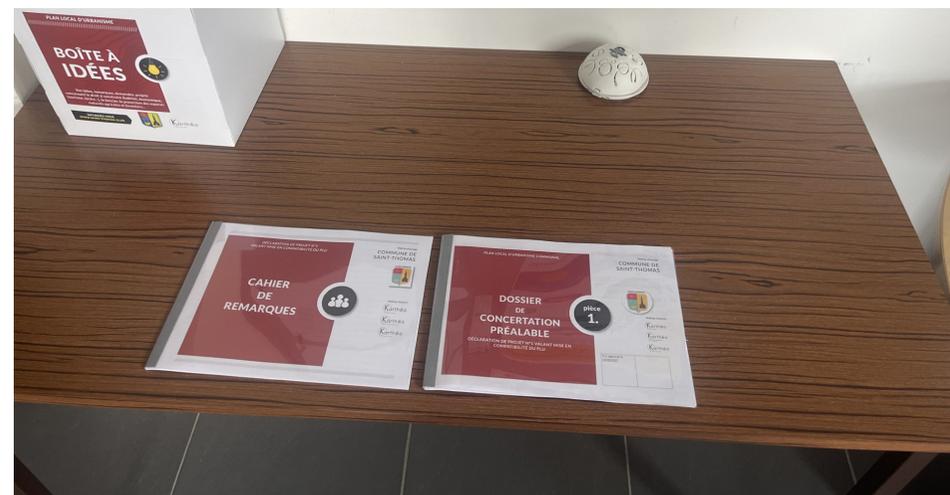
DÉCLARATION DE PROJET N°1 VALANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU

Maitrise d'oeuvre
COMMUNE DE SAINT-THOMAS

SAINT-THOMAS

Maitrise d'oeuvre
Karthéo
Karthéo
Karthéo

PLU approuvé le
23/08/2007



2. ACTIONS RÉALISÉES DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION

LES ACTIONS DE CONCERTATION

>> *Un dossier à consulter sur Internet*

Le dossier de concertation préalable a également été mis à disposition pour consultation sur le site Internet de la commune de Saint-Thomas, ainsi qu'une présentation de l'éco-habitat « ITÔ ».



The screenshot shows a public notice titled "AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE" from the town of Saint-Thomas, dated 20 mars 2025. The notice explains that due to irregularities in the procedure, the previous public consultation was cancelled and a new one is being held. It mentions that the new dossier was submitted to the PPA (Personnes Publiques Associées) on 19 février 2025. To the right, there is a section "A VOIR AUSSI.." with three items: "JOURNÉE DU SOUVENIR" (8 mai 2025), "JOURNÉE DU SOUVENIR" (5 mai 2025), and "FERMETURE MAIRIE" (30 avril 2025). At the bottom, a PDF link is provided: "31518_dossier_concertation_preable_depro_1_saint_thomas.pdf (0.4 Mo)".

3. SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS

Aucune observation n'a été relevée sur le registre ouvert en mairie.

Aucun retour ou contribution ont été formulés par d'autres canaux (courriers, courriels, etc.).

4. BILAN DE LA CONCERTATION

Conformément à l'article L. 103-4 du code de l'urbanisme, la concertation préalable a été menée pendant une durée suffisante et selon les moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet.

La période de concertation a durée 24 jours, du 07 avril 2025 au 30 avril 2025, et a permis au travers de moyens de concertation et d'information d'informer les habitants et les acteurs du territoire, et ont garanti la transparence de la démarche.

À la clôture de la période de concertation préalable, aucune observation n'a été relevée sur le registre ouvert en mairie, ni aucun retour ou contribution ont été formulés par d'autres canaux (courriers, courriels, etc.).

